

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN**

Ville de Lisle-sur-Tarn

NOMBRE DE MEMBRES**SEANCE DU 22 avril 2026**

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	26

L'an deux mille vingt-six et le 22 avril

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 16 avril 2026

Présents : ALARY Isabelle, BISTOUR-AYME Nathalie, CATHALA Sylvie, DARGET Catherine, DA ROS Yves, DUBREUIL Philippe, GOURIOU Jean-Yves, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LOPEZ Anthony, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, RATON Laure, ROBERT Florence, ROQUES François, VILETTES Max, BATAILLER Claire, BENOIT-MARQUIÉ Emmanuel, COUCHET Michelle, GINESTET Ludovic, LEFRANC Delphine.

Date d'Affichage : 16 avril 2026

Absents excusés (pouvoirs) :

FONVIEILLE Liliane donne pouvoir à ALARY Isabelle
 GAIRIN Guillaume donne pouvoir à GOURIOU Jean-Yves
 POUPONNEAU Francis donne pouvoir à PUJOLAR Théo
 SÉGUR Roger donne pouvoir à VILETTES Max

Absent excusé : CHAUBARD Fabien

N° 34-2026

Secrétaire : ROBERT Florence

Finances – Subventions aux associations 2026

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les subventions aux associations pour l'exercice 2026 selon la répartition reprise dans le tableau ci-dessous :

Associations	2026			
	SPORTIVES	Base	Exceptionnelle	Conditionnée
AAPPMA Pêche	500 €	200 €	- €	
ASL Rugby	565 €	2 500 €	- €	
Athlétisme Brens Gaillac Lisle	420 €	- €	- €	
Avenir du Tennis Lisois	665 €	- €	- €	
Déjantés	300 €	200 €	- €	
Diane Lisoise	100 €	- €	500 €	Tenue du balltrap
Dynamic Dogs 81	100 €	- €	- €	
Ecurie des deux rives	500 €	- €	400 €	Organisation du rallye des côtes du Tarn
Entre Gaillac et Rabastens	100 €	- €	- €	
FC Vignoble 81	3 390 €	- €	300 €	Tenue du tournoi des vendanges
Judo Club Lisois	2 450 €	1 550 €	- €	
Lst Bad	1 410 €	- €	- €	
Lisle Rando	100 €	- €	- €	
Lisle sur Trail	100 €	- €	900 €	Organisation du trail
Nature Evasion Escalade	100 €	- €	- €	
Ouest Tarn Handball	1 680 €	- €	- €	
Sportives du Collège "JMG Le Clézio"	1 650 €	- €	- €	
Tarn Dadou Basket Club Lisois	1 080 €	- €	- €	
Tennis de table du Pays Gaillacois	369 €	- €	- €	
Union Bouliste Lisoise	870 €	- €	- €	
SOCIALES	Base	Exceptionnelle	Conditionnée	Condition
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	1 500 €	- €	- €	
Ainés Ruraux - Génération Mouvement	300 €	200 €	- €	
Alter Egaux	- €	- €	500 €	Organisation concert musique classique
Amicale Anciens de la Légion Etrangère	100 €	- €	50 €	Organisation cérémonie Camerone
Amicale Sapeurs-Pompiers	1 068 €	- €	- €	
Repas Service à Domicile (ARSAD)	400 €	- €	- €	

Comité des Combattants du canton	350 €	- €	- €	
Donneurs de sang	250 €	- €	- €	
Entraide et Réciprocité	100 €	- €	400 €	Tenue des projections cinéma
Familles rurales	100 €	- €	- €	
Souvenir Français	150 €	- €	350 €	Organisation du 14 juillet
Univers des 4 pattes	800 €	- €	- €	
CULTURE & FESTIVITES	Base	Exceptionnelle	Conditionnée	Condition
Académie Musicale Lisloise	- €	- €	- €	
Amis de la Chanson	2 000 €	- €	- €	
Arts Scenics	3 500 €	1 000 €	1 500 €	Présentation facture WC
Ass. de sauvegarde de la Chapelle de Gradille	200 €	- €	- €	
Commerçants et Artisans de Proximité (CAP)	100 €	-	300 €	Organisation de pâques
			600 €	Tenue du marché gourmand
			5 000 €	Tenue du village de Noël
Grandes Fêtes	1 000 €	2 000 €	- €	
Holà	- €	- €	- €	
Les amis de Sivens	100 €	500 €	200 €	Tenue vide grenier
			500 €	Tenue des festaires de Sivens
Les lézards de Lisle	100 €	- €	200 €	Spectacle familial
Lisle Noir	2 000 €	- €	2 000 €	Tenue de l'événement
Oc'Tradou	- €	- €	300 €	Tenue de la journée occitane
Terres d'amitié	400 €	- €	- €	
PATRIMOINE	Base	Exceptionnelle	Conditionnée	Condition
Notre Dame de la Jonquiére	1 000 €	- €	- €	
ENVIRONNEMENT	Base	Exceptionnelle	Conditionnée	Condition
Les Arpents Verts	100 €	- €	- €	
Les jardiniers de Mazérac	100 €	- €	- €	
ENFANCE JEUNESSE	Base	Exceptionnelle	Conditionnée	Condition
Amicale école publique Bellevue	1 500 €	- €	- €	
Amicale des parents d'élèves Ecole Privée Sacré Cœur	1 500 €	- €	- €	
Foyer Educatif du Collège de Lisle	1 000 €	- €	- €	

La Sauce autonome des Parents d'élèves du Collège JMG Le Clézio de Lisle	100 €	200 €	200 €	Tenue boom des collégiens
Lisle o doudou	100 €	250 €	- €	
MJC	2 000 €	- €	- €	
Les minis poussent	100 €	250 €	- €	
TOTAL	38 467 €	8 850 €	14 200 €	
			61 517 €	

Il est également demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à procéder au versement des subventions soumises à conditions dès lors que les critères d'éligibilité ont été constatés.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **LA MAJORITÉ** (5 contre BATAILLER Claire, BENOIT-MARQUIÉ Emmanuel, COUCHET Michelle, GINESTET Ludovic, LEFRANC Delphine).

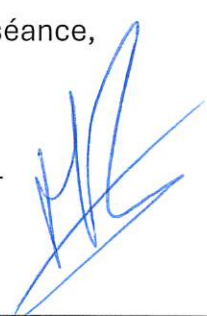
Ne participent pas au vote :

- BATAILLER Claire pour Entraide et Réciprocité
- BENOIT-MARQUIÉ Emmanuel pour Entraide et Réciprocité
- COUCHET Michelle pour Entraide et Réciprocité et Alter Égaux
- LAMBERT Annie pour l'ADMR
- LHERM Maryline pour Lisle ô doudou
- PUJOLAR Théo pour les Arts Scénics
- SÉGUR Roger pour La Diane Lisloise

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Florence ROBERT



Le Maire,

Maryline LHERM



~
Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.